



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 mars 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-troisième session

Point 122 de la liste préliminaire\*

### Planification des programmes

## Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011

### Deuxième volet : plan-programme biennal

#### Programme 10

#### Commerce et développement

### Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale . . . . .	2
Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement . . . . .	4
Sous-programme 2. Investissements et entreprises . . . . .	6
Sous-programme 3. Commerce international . . . . .	7
Sous-programme 4. Technologie et logistique . . . . .	9
Sous-programme 5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux . . . . .	10
Sous-programme 6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations . . . . .	12
Textes portant autorisation . . . . .	15

---

\* A/63/50 et Corr.1.



## Orientation générale

10.1 L'objectif général du programme exécuté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) est d'aider les pays en développement, et notamment les pays les moins avancés et les économies en transition, à s'intégrer de manière avantageuse dans l'économie mondiale et d'aider la communauté internationale à promouvoir un partenariat mondial en faveur du développement, à favoriser au niveau mondial l'élaboration de politiques économiques plus cohérentes et à garantir que le commerce permette à tous de bénéficier des acquis du développement.

10.2 Pour atteindre ces objectifs, la CNUCED mènera des activités de recherche et d'analyse sur les questions persistantes ou émergentes en matière de développement, travaillera à l'établissement d'un consensus sur les efforts à déployer pour promouvoir aux plans national et international des politiques et des stratégies propices au développement et apportera son soutien aux pays dans l'application de leurs propres stratégies de développement, en les aidant à exploiter les possibilités offertes par la mondialisation et à en relever les défis.

10.3 Le programme s'inspire des sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Conseil du commerce et du développement et de ses organes subsidiaires et de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Pour la période 2010-2011, les conclusions de la douzième session de la Conférence, qui doit se tenir en avril 2008 à Accra, seront également prises en compte dans le programme et serviront de base aux futurs travaux de la CNUCED. La CNUCED est chargée de l'exécution des sous-programmes 1 à 5 de ce programme, tandis que le sous-programme 6 relève du Centre du commerce international.

10.4 Parmi les principaux objectifs du programme s'inspirant des conclusions de la douzième session de la Conférence, le sous-programme 1 visera principalement à examiner le rôle des stratégies de développement dans une économie internationale mondialisée. Les sous-programmes 2 et 4 auront pour objectif de contribuer au renforcement des capacités de production et de la compétitivité internationale; le sous-programme 3 et le volet « facilitation du commerce » du sous-programme 4 tendront à maximiser la contribution que le commerce international des biens, services et produits de base et les négociations commerciales connexes apportent au développement. Les stratégies de développement des pays se trouvant dans une situation particulière relèveront du sous-programme 5, tandis que les préoccupations sectorielles de ces pays feront aussi l'objet d'autres sous-programmes. L'intégration de questions multisectorielles, telles que la coopération économique entre pays en développement ou la réduction de la pauvreté et la problématique de l'égalité des sexes, recevra toute l'attention nécessaire dans la perspective des objectifs fixés.

10.5 La CNUCED contribuera de façon notable à l'application des textes issus des récentes conférences mondiales, et en particulier à la réalisation des objectifs de développement international énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005, notamment ceux qui ont trait au partenariat mondial en faveur du développement, au financement du développement, à la mobilisation des ressources intérieures, aux investissements, à l'endettement, au commerce, aux produits de base, aux questions systémiques et à la prise de

décisions économiques de portée mondiale, à la coopération entre pays en développement, au développement durable, aux sciences et technologies au service du développement, aux pays ayant des besoins particuliers et à la satisfaction des besoins particuliers de l'Afrique.

10.6 La CNUCED contribuera également à la réalisation des programmes suivants et prendra certaines des mesures qui y sont énoncées : le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, les textes issus du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable et du Sommet mondial sur la société de l'information, le Programme d'action d'Almaty pour les pays en développement sans littoral et la Stratégie de Maurice pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Elle contribuera, en outre, à la poursuite de la mise en œuvre des objectifs énoncés dans la Déclaration de Doha issue de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres décisions prises à cet égard.

10.7 Dans le souci de mieux répondre à l'évolution de la demande mondiale et à la nécessité de réformer l'Organisation des Nations Unies, la CNUCED étudiera les moyens d'apporter une contribution concrète aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, en vue d'intégrer dans l'économie mondiale les pays concernés, et notamment les pays qui sortent d'un conflit. Le sous-programme 4 sera renforcé et placé sous la responsabilité d'une nouvelle Division de la technologie et de la logistique qui sera chargée de consolider les travaux de la CNUCED dans le domaine des sciences et des technologies, vecteurs désormais indispensables du développement, et de tirer davantage parti des synergies existant entre ces questions et les activités relatives aux techniques de l'information et des communications. En outre, la CNUCED accordera une importance particulière aux possibilités de coopération économique entre les pays en développement dans tous ses sous-programmes. Des efforts supplémentaires seront déployés dans d'autres domaines, de façon à répondre à l'évolution des attentes des pays en développement face aux défis de l'économie moderne, notamment en ce qui concerne l'énergie et les changements climatiques.

10.8 La CNUCED essaiera également d'être la plus efficace possible en accentuant le rôle qui lui incombe sur la scène internationale de l'aide au développement. Elle participe pleinement au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans les pays visés par ce plan-cadre. Elle s'attachera en priorité à rehausser sa contribution intellectuelle en s'associant aux travaux menés par les autres départements et bureaux des Nations Unies, y compris les commissions régionales, les autres organisations internationales plus présentes à l'échelon des pays ou avec des entités extérieures telles que les institutions régionales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. La CNUCED coopérera en outre plus étroitement avec d'autres centres de réflexion nationaux et internationaux afin de renforcer ses moyens de recherche et d'analyse tout en préservant son intégrité et son indépendance intellectuelles et elle renforcera son appui au développement de l'Afrique dans tous les domaines sectoriels relevant de sa compétence, en respectant les priorités de l'Organisation.

10.9 Le Centre du commerce international complétera les travaux de ses organes de tutelle, la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce, en concentrant ses activités de coopération technique sur l'appui à fournir aux efforts menés par les

pays en développement et les pays en transition, et tout particulièrement les entreprises de ces pays pour leur permettre d'exploiter tout leur potentiel en matière de commerce et de développement, et sur l'aide à leur apporter pour qu'ils s'intègrent à l'économie mondiale en tirant davantage parti des perspectives de développement qu'offre la mondialisation, contribuant ainsi à forger les relations économiques internationales du XXI<sup>e</sup> siècle. L'appui à la constitution de capacités prendra diverses formes : diffusion d'informations, activités de formation ou encore services consultatifs, en tenant compte des contraintes qui pèsent sur l'offre aussi bien que sur le développement des marchés. Ces formes d'assistance technique sont notamment destinées aux organismes des secteurs public et privé et aux réseaux qui sont chargés de la promotion du commerce et proposent des services spécialisés d'appui au commerce aux entreprises exportatrices. L'assistance technique du Centre continuera d'être accordée en priorité à l'Afrique et aux pays les moins avancés.

### **Sous-programme 1**

#### **Mondialisation, interdépendance et développement**

**Objectif de l'Organisation** : Promouvoir, aux niveaux national, régional et international, des politiques et des stratégies économiques propices à une croissance économique soutenue, à un développement durable et à l'élimination de la faim et de la pauvreté dans les pays en développement, fondées sur une accumulation plus rapide de capital et sur l'accroissement du profit tiré de la mondialisation, dans le contexte d'une interdépendance toujours plus grande des systèmes commerciaux et financiers internationaux et des stratégies de développement nationales, en veillant à assurer leur cohérence

<b>Réalizations escomptées (Secrétariat)</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
a) Meilleure compréhension des options de politique générale aux niveaux national et international et de leurs implications pour une croissance plus rapide et plus stable et l'élimination de la faim et de la pauvreté dans les pays en développement, grâce à la promotion de politiques appropriées	a) Augmentation du nombre d'États Membres ayant approuvé les orientations politiques définies et pris acte des conclusions des recherches effectuées
b) Réalisation de progrès dans la solution des problèmes liés à l'endettement et à la viabilité de la dette des pays en développement grâce à une meilleure compréhension, à tous les niveaux, de l'interaction qui existe entre des stratégies de financement du développement efficaces et des programmes de gestion de la dette rigoureux	b) i) Augmentation du nombre d'institutions utilisant le Système de gestion et d'analyse de la dette ii) Nombre d'initiatives prises aux niveaux international et national en matière de coopération et de politique dans le domaine de l'endettement et du financement du développement, s'appuyant sur les résultats des travaux de la CNUCED

- |  |   |
|--|---|
| <p>c) Amélioration des données statistiques et des données tirées de l'expérience et autres éléments d'information dont disposent les décideurs, aux niveaux national et international, lorsqu'ils conçoivent les politiques commerciales, financières et économiques et les stratégies de développement</p> | <p>c) Augmentation du nombre d'utilisateurs extérieurs ayant demandé que leur soient communiqués des documents d'information et des publications statistiques sous forme électronique ou sur papier</p> |
| <p>d) Renforcement du cadre décisionnaire et institutionnel et de la coopération internationale pour le développement de l'économie palestinienne grâce à l'amplification des activités de la CNUCED dans ce domaine, financées par des ressources adéquates</p>   | <p>d) Augmentation du nombre des mesures politiques et législatives et des initiatives nouvelles ayant été prises en matière de coopération internationale</p>  |
- 

### Stratégie

10.10 Ce sous-programme relève de la Division de la mondialisation et des stratégies du développement. La Division s'emploiera principalement à définir les besoins et mesures spécifiques qui découlent de l'interdépendance des politiques dans les secteurs du commerce, de la finance, des investissements, des technologies et de la macroéconomie, envisagée sous l'angle de ses incidences sur le développement; à mieux faire comprendre la cohérence nécessaire des réglementations, pratiques et processus économiques internationaux d'une part et des politiques et stratégies de développement nationales d'autre part; et à appuyer les efforts menés par les pays en développement en vue d'élaborer des stratégies de développement adaptées aux défis de la mondialisation, en recourant notamment à la coopération économique entre pays en développement. L'objectif défini sera poursuivi grâce à la promotion de politiques appropriées, selon les modalités suivantes : a) réalisation de travaux de recherche et d'analyse prospectifs et actualisés sur les politiques macroéconomiques et les politiques de développement et sur l'endettement et les finances, en tenant compte des documents issus des grandes conférences internationales; b) définition d'orientations politiques en vue de l'élaboration aux niveaux national, régional et international de stratégies de développement adaptées à la mondialisation; c) élargissement du consensus autour de politiques macroéconomiques et de politiques de développement adaptées aux conditions spécifiques des pays en développement; et d) constitution de capacités à l'appui de telles politiques, notamment grâce à l'adoption de mesures relatives au financement extérieur et à l'endettement. La diffusion des rapports et des documents produits dans le cadre du sous-programme sera étroitement liée à la prestation de services consultatifs, à l'organisation de stages de formation et d'ateliers aux niveaux national et international, à la coopération technique, en particulier dans le domaine de la gestion de la dette, à la fourniture de services statistiques et d'information qui serviront d'outils aux décideurs et viendront appuyer l'exécution du programme de travail de la CNUCED, et enfin à l'assistance spéciale et aux analyses de politique économique destinées au peuple palestinien.

## Sous-programme 2

### Investissements et entreprises

**Objectif de l'Organisation :** Faire en sorte que les pays en développement et les pays en transition tirent profit de l'accroissement des flux d'investissement et de leur compétitivité au plan international

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Meilleure compréhension des enjeux associés à l'investissement international et des éléments appropriés à inclure dans les stratégies et les politiques pour que l'investissement étranger direct serve les objectifs du développement	a) Augmentation du nombre des décideurs et des autres parties prenantes ayant déclaré être mieux à même de comprendre les questions relatives à l'investissement international
b) Capacité accrue des pays en développement et des pays en transition de créer un climat propice à l'investissement et de consolider les acquis du développement découlant de l'investissement national et de l'investissement étranger	b) Augmentation du nombre de recommandations politiques approuvées par les États Membres
c) Sensibilisation accrue aux nouveaux enjeux de politique internationale susceptibles de créer un climat propice au renforcement des capacités de production des pays en développement et des pays en transition	c) Augmentation du nombre de pays ayant déclaré être plus sensibilisés aux nouveaux enjeux de politique internationale grâce à l'aide de la CNUCED
d) Capacité accrue d'élaborer des politiques nationales de développement des entreprises permettant la création d'entreprises solides et compétitives au plan international	d) Augmentation du nombre de pays indiquant que les conseils sur les politiques à suivre et l'assistance technique fournis par la CNUCED ont accru leur capacité d'élaborer des politiques visant à renforcer la compétitivité de leurs entreprises

#### Stratégie

10.11 Ce sous-programme relève de la Division des investissements et des entreprises. Il contribuera à aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les pays en transition, à formuler et appliquer au plan national et international des politiques visant à renforcer leurs capacités de production et leur compétitivité internationale. Pour ce faire, on adoptera une approche cohérente qui consistera à : a) renforcer le rôle du sous-programme en tant que source importante d'informations et d'analyses détaillées sur l'investissement international; b) renforcer, lorsqu'ils en feront la demande, la capacité des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, de formuler et d'appliquer des politiques intégrées en matière d'investissement international, de créer un climat propice à l'investissement international et de participer à des débats sur cette question; et c) appuyer les efforts menés par les pays en développement en vue de se doter de capacités de production.

### Sous-programme 3 Commerce international

**Objectif de l'Organisation :** Faire en sorte que les pays en développement tirent le plus grand profit de la mondialisation grâce au renforcement de leur participation au commerce international des biens, des services et des produits de base et aux négociations commerciales s'y rapportant

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Capacité accrue des pays en développement de formuler et d'appliquer des politiques commerciales et de participer activement aux négociations commerciales en vue de s'intégrer de manière avantageuse à l'économie mondiale et au système commercial international	a) Participation accrue des pays en développement au commerce international et aux négociations commerciales
b) Renforcement des outils analytiques et statistiques aidant à prendre des décisions et à faire de la recherche en matière de commerce dans les domaines suivants : le commerce Sud-Sud, les nouveaux secteurs dynamiques du commerce mondial et les industries de la création; les barrières non tarifaires et les mesures d'ajustement aux réformes commerciales	b) i) Augmentation du nombre d'utilisateurs du Système d'analyse et d'information sur le commerce, sur Internet ou par l'intermédiaire du système World Integrated Trade Solution et d'autres outils économétriques tels le Modèle de simulation des politiques du commerce des produits agricoles et la Base de données sur les barrières non tarifaires ii) Augmentation du nombre de pays et de facteurs pris en compte dans le calcul de l'Indice du commerce et du développement et dans son cadre d'analyse et de diagnostic
c) Capacité accrue des pays en développement d'exploiter les possibilités nouvelles qu'offrent la production et le commerce des produits de base et de créer un climat plus propice à la réduction de la pauvreté et au développement	c) Augmentation du nombre de mesures prises aux plans national, régional et international pour mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des mesures plus efficaces concernant les produits de base en vue de favoriser le développement économique et la réduction de la pauvreté
d) Capacité accrue des pays en développement et des groupements d'intégration régionale de cerner les questions ayant trait à la concurrence, à la protection des consommateurs et à la réglementation et de contrer efficacement les pratiques anticoncurrentielles aux niveaux national, régional et international	d) Augmentation du nombre de pays dans lesquels la législation relative à la concurrence ou à la protection des consommateurs a progressé, notamment par l'élaboration, l'adoption ou la révision d'instruments juridiques ou de règlements, ou par l'adoption de mesures visant à assurer l'application de ces textes

- |  |  |
|--|--|
| e) Capacité accrue des pays en développement de concilier de façon synergique les objectifs des activités et des politiques commerciales et ceux du développement durable et plus grande attention accordée aux objectifs des pays en développement lors des négociations et débats internationaux consacrés aux questions qui touchent à la fois au commerce, à l'environnement, aux changements climatiques et au développement économique | e) Augmentation du nombre de pays ayant adopté des mesures aux plans national, régional et international grâce à l'assistance technique de la CNUCED ou comme suite à ses analyses de politique ou aux délibérations intergouvernementales, en vue de tirer parti des débouchés commerciaux et de faire valoir leurs objectifs de développement durable en participant à des discussions et à des négociations internationales ou en prenant des mesures spécifiques |
|--|--|
- 

### Stratégie

10.12 Ce sous-programme relève de la Division du commerce international des biens et services et des produits de base. Pour réaliser l'objectif défini, la Division s'efforcera d'aider les pays en développement qui en feront la demande, en accordant une attention particulière aux préoccupations des pays les moins avancés et des pays en transition, à tirer le plus grand profit possible du commerce international des biens et services et des produits de base et à agir de façon efficace pour exploiter les possibilités et relever les défis de la mondialisation en faveur d'un développement sans laissés-pour-compte. Elle suivra et analysera, dans la perspective du développement, l'évolution du système commercial international et les tendances des échanges commerciaux internationaux afin d'aider les pays en développement à participer activement à ces échanges, à prendre part aux négociations commerciales et à formuler et appliquer des politiques et des stratégies adéquates. Elle surveillera également l'évolution des marchés des produits de base et les mesures prises pour faire avancer le dossier des produits de base au XXI<sup>e</sup> siècle, notamment celles qui portent sur la coopération, les partenariats, le renforcement de la compétitivité, la diversification, le financement lié aux produits de base et la gestion du risque. Le sous-programme favorisera la concertation et l'instauration d'un consensus sur des questions nouvelles et sur des problèmes persistants relatifs au commerce international, au système des échanges internationaux et aux négociations commerciales, au développement du secteur des produits de base et au commerce de ces produits, au commerce des biens et services, aux nouveaux secteurs dynamiques du commerce international et aux industries de la création. Les efforts menés par les pays pour renforcer leurs capacités de production et leur compétitivité et pour remédier aux problèmes d'adaptation seront appuyés. L'accent sera notamment mis sur la coopération économique entre les pays en développement (commerce Sud-Sud), l'élaboration plus poussée de critères de développement liés au commerce, à l'aide notamment de l'Indice du commerce et du développement et de son cadre d'analyse et de diagnostic, la collecte et l'analyse des données relatives aux barrières non tarifaires, l'utilisation des préférences commerciales, l'admission à l'Organisation mondiale du commerce, le règlement des différends, les accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et au développement, les politiques relatives à la concurrence, les normes environnementales, le commerce des ressources biologiques et les biocarburants. La Division renforcera également ses travaux sur les questions multisectorielles, telles que le commerce et la pauvreté ou le commerce et l'égalité des sexes, sur d'autres questions importantes telles que la

conjugaison des enjeux du commerce, de l'environnement et du développement durable et sur les politiques de concurrence et de protection des consommateurs. Des activités de renforcement des capacités seront menées dans tous les secteurs cités et l'Initiative d'aide au commerce sera appuyée.

#### **Sous-programme 4 Technologie et logistique**

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer le développement économique et la compétitivité des pays en développement et des pays en transition au moyen de services de logistique commerciale efficaces, de la consolidation de leur capacité d'acquies, de développer et d'utiliser de façon durable les savoirs et les technologies, y compris les technologies de l'information et des communications et de la mise en valeur de leurs ressources humaines

<b>Réalisations escomptées (Secrétariat)</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
a) Amélioration de la logistique commerciale des pays en développement, grâce notamment au renforcement de l'efficacité des systèmes de transport, des dispositifs de facilitation des échanges et du cadre réglementaire et douanier	a) Augmentation du nombre de nouvelles mesures spécifiques prises par les pays en développement pour améliorer l'efficacité de leurs systèmes de transport et faciliter davantage les échanges
b) Sensibilisation accrue des pays en développement et des pays en transition aux options politiques et stratégiques qui s'offrent pour mieux exploiter le potentiel des sciences, de la technologie, de l'innovation et des technologies de l'information et des communications et meilleure connaissance de ces options	b) Augmentation du nombre de mesures politiques spécifiques ou d'initiatives prises par les pays en développement et les pays en transition pour faire face aux répercussions des sciences, de la technologie, de l'innovation et des technologies de l'information et des communications sur l'économie et le développement
c) Capacités et connaissances renforcées des pays en développement dans les domaines du commerce, des investissements et des questions apparentées, par la mise en valeur des ressources humaines, la constitution de réseaux, la formation et l'apprentissage en ligne	c) Augmentation du nombre de mesures spécifiques prises par les pays en développement pour renforcer le potentiel humain dans les domaines du commerce et de l'investissement et des questions apparentées

#### **Stratégie**

10.13 L'exécution de ce sous-programme relève de la Division de la technologie et de la logistique. Pour réaliser l'objectif défini, la Division s'efforcera de favoriser l'accès à l'information, à la technologie et au savoir, d'encourager le développement et l'utilisation des capacités dans ces domaines, et de promouvoir le renforcement des capacités de production par la prestation de services de logistique commerciale. L'accent sera mis notamment sur l'accroissement de l'efficacité des transports, la facilitation du commerce et la mise en place d'un cadre réglementaire et douanier; la réalisation de programmes liés à la science et à la technologie et à l'innovation; les applications économiques des technologies de l'information et des communications; et le renforcement des capacités dans les domaines du commerce, des investissements, du tourisme et des autres questions apparentées par la mise en

valeur des ressources humaines, la constitution de réseaux, la formation et l'apprentissage en ligne. À cette fin, la Division mènera les activités suivantes : a) travaux de recherche et d'analyse actualisés et prospectifs; b) formulation de recommandations en vue de l'élaboration de stratégies appropriées de développement aux niveaux national, régional et international; c) renforcement de la concertation en vue de l'établissement de consensus; d) fourniture d'une assistance technique sur demande; et e) renforcement des capacités dans les domaines du commerce, des investissements, du tourisme électronique et des services d'appui au commerce. Les rapports et les documents établis au titre du sous-programme seront largement diffusés par le biais des services consultatifs qui sont offerts et des stages de formation et des ateliers qui sont organisés aux niveaux national, régional et international. Le cas échéant, ils s'appuieront sur l'expérience acquise à l'occasion des activités de coopération technique.

## **Sous-programme 5**

### **Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux**

**Objectif de l'Organisation :** Promouvoir le développement économique et la réduction de la pauvreté en Afrique, dans les pays les moins avancés et dans les pays se trouvant dans une situation particulière et favoriser leur intégration progressive à l'économie mondiale, d'une manière qui leur soit profitable

<b>Réalisations escomptées (Secrétariat)</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
a) i) Accroissement de la diversité des options politiques nationales et internationales en vue de promouvoir le développement de l'Afrique dans les domaines de compétence de la CNUCED	a) i) Accroissement du nombre des États africains qui approuvent les orientations politiques définies
ii) Utilisation accrue des services fournis à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de diverses initiatives intergouvernementales et interinstitutions concernant l'Afrique	ii) Accroissement du nombre de demandes d'assistance à l'appui du Nouveau Partenariat et d'autres initiatives intergouvernementales et interinstitutions
b) i) Meilleure compréhension des problèmes de développement des pays les moins avancés et consensus accru entre les partenaires de l'économie mondiale à cet égard	b) i) Augmentation du nombre de politiques convenues et recommandées par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement
ii) Intégration accrue des politiques et priorités commerciales dans les plans de développement nationaux, à l'aide du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	ii) Augmentation du nombre de pays s'efforçant d'intégrer leurs politiques et priorités commerciales dans leur plan de développement national et d'appliquer concrètement les matrices d'action du Cadre intégré
c) i) Capacité accrue de plusieurs petits pays structurellement fragiles et économiquement vulnérables, et notamment les petits États	c) i) Augmentation du nombre de mesures visant à renforcer la capacité d'adaptation des pays concernés et de leurs partenaires de

insulaire en développement, à réduire leur handicap et à consolider la spécialisation de leurs économies dans le cadre de la Stratégie de Maurice de 2005

développement

ii) Participation accrue et plus effective des pays en développement sans littoral au commerce international grâce à des travaux d'analyse et à l'apport de services consultatifs dans le cadre du Programme d'action d'Almaty

ii) Participation accrue des pays en développement sans littoral au commerce mondial, exprimée en fonction de la valeur totale de leurs exportations et de leur part de marché des principaux produits d'exportation

### Stratégie

10.14 C'est à la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux qu'incombe l'exécution de ce sous-programme. Pour atteindre l'objectif énoncé ci-dessus, la Division s'emploiera à cerner et appréhender les problèmes de développement économique propres à ces pays en menant des travaux de recherche et d'analyse et jouera un rôle de sensibilisation pour promouvoir la formation d'un consensus, au sein de la communauté internationale d'aide au développement, sur les mesures les plus appropriées pour résoudre ces problèmes. Pour cela, elle devra recenser les questions et les approches nouvelles et nouer des contacts plus nombreux avec les institutions de recherche des pays les moins avancés et avec les partenaires de développement. La diffusion des conclusions de ces recherches ira de pair avec la prestation de services de conseil et l'organisation de stages de formation, d'ateliers et de conférences, le but étant de mettre en valeur les ressources humaines et de développer les capacités institutionnelles. La Division cherchera également à sensibiliser les partenaires de développement aux besoins particuliers des pays considérés et aux moyens de les satisfaire. Elle continuera d'aider les pays à tirer le meilleur parti de leur statut particulier au sein de l'Organisation des Nations Unies et soutiendra par là même les efforts qu'ils déploient pour éviter leur marginalisation progressive vis-à-vis de l'économie mondiale et pour réduire la pauvreté. Elle devra appuyer le renforcement de leurs capacités de production et de leur faculté de résistance aux influences extérieures néfastes. En prévision de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Division contribuera en outre de façon anticipée à dégager, construire et renforcer un consensus autour de mesures internationales de soutien qu'il convient d'adopter pour tenir davantage compte des problèmes particuliers de certains pays en matière de commerce et de développement et des changements que connaît l'économie mondiale. Des efforts semblables seront déployés à l'appui de l'Afrique et des pays se trouvant dans une situation particulière. On coordonnera les activités de coopération technique de la CNUCED en tenant compte des besoins particuliers de ces pays et en participant au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, à l'Initiative d'aide au commerce et au Programme commun d'assistance technique intégrée du Centre du commerce international CNUCED/OMC. Le sous-programme contribuera en outre à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, du Programme d'action d'Almaty : répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, et du Programme d'action de la

Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, y compris le texte issu de l'examen de ce programme lors de la réunion internationale tenue à Maurice.

### **Sous-programme 6**

#### **Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations**

**Objectif de l'Organisation** : Favoriser un développement humain durable et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en développement et les pays en transition, par le développement du commerce et des affaires internationales

#### **Réalisations escomptées (Secrétariat)**

#### **Indicateurs de succès**

a) Intégration renforcée du secteur commercial à l'économie mondiale par un soutien accru aux décideurs

a) i) Augmentation du nombre de stratégies de promotion des exportations mises au point et exécutées; nombre de cas où le commerce est intégré dans la stratégie nationale de développement grâce au soutien apporté par le Centre du commerce international aux décideurs pour qu'ils se dotent de programmes et de politiques efficaces dans ce domaine

ii) Augmentation du nombre de réseaux nationaux menant des activités liées au commerce multilatéral, grâce au soutien du Centre du commerce international qui a permis aux décideurs de comprendre les besoins du secteur des entreprises et de créer un climat favorable à ce dernier

iii) Augmentation du nombre de cas dans lesquels la position de négociation des pays a été améliorée par des travaux d'analyse et par la participation du secteur des entreprises, grâce au soutien du Centre du commerce international qui a permis aux décideurs d'intégrer les entreprises aux négociations commerciales

b) Capacité accrue des organismes de promotion du commerce à soutenir les entreprises

b) i) Augmentation du nombre des organismes de promotion du commerce ayant amélioré leur notation au regard des valeurs de référence du Centre du commerce international grâce au soutien de celui-ci

- 
- ii) Augmentation du nombre de projets de politiques commerciales présentés par les organismes de promotion du commerce avec l'appui du Centre du commerce international aux autorités compétentes
  - c) Compétitivité internationale des entreprises renforcée par les activités de formation et de soutien menées par le Centre du commerce international
    - c) i) Augmentation du nombre d'entreprises à même de formuler une stratégie commerciale internationale grâce à la formation assurée directement ou indirectement par le Centre du commerce international en matière de gestion des exportations
    - ii) Augmentation du nombre d'entreprises à même d'exporter grâce à la formation dispensée directement ou indirectement par le Centre du commerce international en matière de préparation à l'exportation
    - iii) Augmentation du nombre d'entreprises ayant rencontré des clients potentiels et ayant conclu des affaires avec l'appui du Centre du commerce international
- 

### Stratégie

10.15 Le Centre du commerce international est responsable de l'exécution du sous-programme. L'orientation stratégique de ce dernier correspond au mandat qui a été confié au Centre par la résolution 1819/LV du Conseil économique et social, dans laquelle le Centre a été chargé de coordonner l'assistance technique et les activités de coopération en matière de promotion des exportations, au sein du système d'aide des Nations Unies aux pays en développement. Dans ce sous-programme, l'accent sera mis sur la réalisation des objectifs de développement international, y compris ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et sur l'application du Document final du Sommet mondial de 2005. L'exécution du sous-programme permettra également de progresser dans la réalisation du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et de la Déclaration de principes et du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information de Tunis. Le sous-programme contribuera pour beaucoup à faire avancer la mise en œuvre des déclarations ministérielles adoptées à Doha et à Hong Kong par l'Organisation mondiale du commerce, en particulier en faisant participer les milieux d'affaires aux négociations commerciales et en leur expliquant les effets du système commercial multilatéral sur les entreprises.

10.16 L'objectif stratégique du sous-programme est d'aider les pays en développement et les pays en transition à être plus compétitifs, à accroître leurs exportations et à améliorer les opérations liées aux importations, tout en bénéficiant des effets correspondants en matière d'emploi et de réduction de la pauvreté. À cette fin, l'accent sera mis sur les résultats obtenus et les enseignements tirés de l'expérience lors de l'exercice biennal 2008-2009. Dans le souci constant de progresser sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement, on

continuera, dans le cadre du sous-programme, à envisager de nouveaux moyens d'associer les producteurs pauvres aux systèmes mondiaux de production de valeur ajoutée et aux marchés internationaux de façon à garantir la viabilité des initiatives visant à réduire la pauvreté. Les efforts seront axés sur les travaux menés auprès des petites et moyennes entreprises dans les secteurs où il est possible d'établir d'importants liens en amont avec l'économie parallèle. On s'efforcera en priorité d'élaborer de nouvelles formes de coopération et d'alliances avec de nouveaux partenaires en vue de favoriser le développement durable du commerce dans la perspective des objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment avec le secteur privé, les milieux universitaires, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs du développement, en particulier grâce à de meilleurs partenariats dans les domaines de la réduction de la pauvreté et de l'égalité des sexes. On continuera dans le cadre du sous-programme de faire participer les partenaires des programmes nationaux au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, cibles et indicateurs énoncés dans la Déclaration du Millénaire pour le développement, ainsi qu'à l'évaluation des résultats obtenus et de la contribution du Centre du commerce international à la réalisation des objectifs.

10.17 Pour atteindre ses objectifs, le Centre du commerce international poursuivra sa mission qui est de favoriser le succès des opérations d'exportation des petites entreprises des pays en développement en apportant au secteur privé, aux organismes de promotion du commerce et aux décideurs, avec le concours de ses partenaires, des solutions durables et inclusives en matière de développement commercial. Le Centre articulera ses activités autour des cinq grands axes suivants : a) stratégie d'exportation : aider les décideurs à fixer des priorités et à concevoir et appliquer des plans de développement des exportations cohérents qui reflètent la dynamique des exigences du marché; b) adoption de politiques concernant les liens entre les entreprises et le commerce : renforcer les efforts menés par le Centre pour aider les décideurs à intégrer le secteur des affaires dans les politiques commerciales et dans les négociations multilatérales et régionales afin de donner aux pays les moyens de formuler et d'appliquer une politique commerciale correspondant aux attentes des entreprises; c) renforcement des organismes de soutien du commerce : aider les organismes de soutien du commerce à apporter des services à valeur ajoutée aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux gouvernements, ce qui accroîtra la force d'exportation des PME et renforcera la contribution des organismes de soutien du commerce à la création de capacités commerciales durables; d) informations commerciales : poursuivre le renforcement de la capacité des clients à produire des informations commerciales et des analyses commerciales adaptées en utilisant les produits et les outils fournis par le Centre, ce qui permettra aux décideurs, aux organismes de soutien du commerce et aux PME à prendre des décisions éclairées et aux organismes de soutien du commerce de fournir et diffuser efficacement des services d'information commerciale; e) compétitivité des exportateurs : aider les PME exportatrices existantes et potentielles à renforcer leur rendement à l'exportation et à accroître leur part de marché, permettant par là au secteur des entreprises de mieux cerner les contraintes du marché, de concevoir des produits adaptés et de mettre en place des systèmes efficaces de marketing international.

10.18 On continuera à chercher de nouveaux partenariats et alliances stratégiques qui complètent les domaines d'expertise du Centre et permettent de mener à bien davantage d'activités dans des secteurs et régions où la demande a dépassé les

capacités d'exécution du Centre. Afin d'avoir plus d'impact, le Centre poursuivra l'élaboration de programmes intégrés ayant une envergure et une masse critique plus grandes et correspondant mieux aux besoins des pays. Les partenariats étant la clef du succès, on renforcera la collaboration avec les partenaires actuels ainsi qu'avec de nouveaux donateurs et d'autres organisations internationales, comme la CNUCED, l'Organisation mondiale du commerce qui a des liens organiques avec le Centre du commerce international, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Banque mondiale, les banques régionales de développement, l'Union africaine, les commissions régionales et les programmes de pays de l'Organisation des Nations Unies.

## **Textes portant autorisation**

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

2297 (XXII)	Centre du commerce international
55/2	Déclaration du Millénaire
55/279	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010
56/210	Conférence internationale sur le financement du développement
57/253	Sommet mondial pour le développement durable
58/201	Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit
59/209	Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
60/185	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
60/209	Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)
60/252	Sommet mondial sur la société de l'information
62/137	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
62/161	Le droit au développement

- 62/179 Nouveau Partenariat pour le développement de Nations : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 62/182 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 62/184 Commerce international et développement
- 62/185 Système financier international et développement
- 62/186 Dette extérieure et développement : vers une solution durable du problème de la dette des pays en développement
- 62/187 Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
- 62/189 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 62/191 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 62/199 Mondialisation et interdépendance
- 62/201 Science et technique au service du développement
- 62/203 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 62/204 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 62/208 Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 62/209 Coopération Sud-Sud

*Résolution du Conseil économique et social*

- 1819 (LV) Programmes des Nations Unies pour la promotion des exportations

*Résolutions du Conseil du commerce et du développement*

- TD/386 Plan d'action
- TD/387 Déclaration de Bangkok intitulée : Pour un dialogue mondial et un engagement dynamique
- TD/412 Première partie : onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement – L'esprit de São Paulo
- Deuxième partie : le Consensus de São Paulo
- TD/B(S-XXIII)/7 Conclusions concertées de l'examen à mi-parcours

*Résolutions de l'Organisation mondiale du commerce (sous-programme 6)*

- WT/MIN(01)/DEC/1 Déclaration ministérielle
- WT/MIN(05)/DEC Programme de travail de Doha : déclaration ministérielle

---